

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-357** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (AO-336) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet dudit règlement est d'apporter des modifications requises concernant la tarification de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 3 août 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

